



Bureau de santé publique du
comté de Renfrew et du district

FICHE D'INFORMATION

VACCIN CONTRE LE VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN ÉLÈVES DE 7^{IÈME} ANNÉE



À compter de septembre 2017, les étudiants de 7^{ième} année se feront offrir la série de vaccins VPH9 faisant partie du programme d'immunisation financée par le secteur public. Le vaccin VPH9 protège contre neuf types de virus du papillome humain (VPH).

Qu'est-ce que cela veut dire pour ma famille ?

Si vous avez un garçon ou une fille en 7^{ième} année, il ou elle se fera offrir le vaccin à l'école par une infirmière de votre Bureau de santé publique. Pour la plupart des étudiants, la série vaccinale est donnée en deux injections séparées par 6 mois. Pour les sujets à risque élevés, ceux-ci rejoignant devront suivre des recommandations différentes.

Qu'est-ce que le VPH ?

Le VPH est un virus très courant et grandement répandu dans le monde entier. Il est estimé que, sans immunisation, trois Canadiens sur quatre qui sont actifs sexuellement seront infectés du VPH au cours de leur vie. Il existe plusieurs types différents de VPH et la plupart des personnes infectées du VPH ne développent pas de signe ou de symptôme. Toutefois, certains types de VPH peuvent causer des cancers du col de l'utérus, des parties génitales et de l'anus ainsi que certains cancers de la tête et du cou. Heureusement, la plupart des cancers causés par le VPH peuvent être prévenus grâce au vaccin contre le VPH.

Pourquoi mon enfant devrait-il se faire vacciner contre le VPH ?

Le vaccin contre le VPH est recommandé pour les garçons et les filles en début d'adolescence de façon à ce qu'ils soient protégés contre les infections causées par le VPH pouvant entraîner le cancer. Il est important de faire vacciner votre garçon ou votre fille avant qu'ils ne deviennent actifs sexuellement et donc potentiellement exposés au VPH.

Visitez notre site web au www.rcdhu.com

Comment le vaccin fonctionne-t-il ?

Le vaccin protège contre les infections causées par le VPH. Dans les faits, le vaccin protège contre neuf types de VPH qui causent 70 pourcent des cancers du col de l'utérus, des parties génitales et de l'anus ainsi que 90 pourcent des verrues génitales.

Est-ce que le vaccin est sécuritaire ?

Le vaccin contre le VPH est très sécuritaire et efficace. Il a été testé soigneusement et été approuvé par Santé Canada. De plus, le Canada a mis en place un système fiable pour surveiller la sécurité du vaccin. Le vaccin contre le VPH a été approuvé pour usage dans plus de 100 pays et plus de 175 million de doses ont déjà été administrées dans le monde entier.

Est-ce que mon enfant peut contracter le VPH en recevant le vaccin ?

Non. Il est impossible de devenir infecté par le VPH en recevant le vaccin contre le VPH. Au contraire, le vaccin renforce le système immunitaire contre le VPH de la personne qui reçoit le vaccin.

À quel moment devrais-je contacter mon médecin/infirmière praticienne ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou rendez-vous dans un centre hospitalier le plus près de chez vous si l'un de ces symptômes se développe dans les trois jours suivants la vaccination:

- urticaire (éruption cutanée)
- enflure au niveau du visage et de la bouche
- difficultés respiratoires
- somnolence importante, pâleur
- fièvre élevée (40°C ou 104°F et plus)
- convulsions
- autres problèmes sérieux.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin ?

Votre enfant ne devrait pas recevoir le vaccin contre le virus du papillome humain si:

- il a déjà été immunisé adéquatement
- a fait une réaction allergique à une dose précédente du vaccin
- a une allergie à la levure ou à toutes autres composantes du vaccin contre le VPH (ex : alluminium, chlorure de sodium, L-histidine, borate de sodium, polysorbate 80)
- est enceinte
- il fait de la fièvre ou au pris avec une infection plus sérieuse qu'un rhume – le cas échéant, le vaccin devrait être administré après la résolution des symptômes.

Vous devriez toujours discuter des bienfaits et des risques de n'importe quel vaccin avec votre médecin/infirmière praticienne ou téléphoner le Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district.

À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou appelez la ligne Info santé du Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district au 613-735-8666 ou sans frais au 1-800-267-1097, poste 666.

Comment tenir à jour son dossier de vaccination ?

Après avoir reçu un vaccin, assurez-vous que votre carnet d'immunisation est à jour. N'oubliez pas de le conserver dans un endroit sûr !

Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district

7 International Drive
Pembroke, ON, K8A 6W5

613-735-8666 ou
1-800-267-1097, poste. 666

Ministère de la santé et des soins de longue durée (2017), Guide canadien d'immunisation (2016)

Visitez notre site web au www.rcdhu.com